

2008-1.3 / Point d'étape sur la mise en œuvre des contractualisations.

Délibération

Etaient présents : (37 membres)

Collège des Élus :

Mesdames Annie DAVY, Maire de Bédée (35) - Christine LELIEVRE, Maire de Sévérac (44).
Messieurs Pierre DEMERLÉ, Conseiller Municipal de Nozay - Michel DEMOLDER, Président du Syndicat Intercommunal de la Seiche Aval - Jean-Louis GAUTIER, Maire de Landujan (35) – Marc HERVÉ, Conseiller Municipal Rennes - François HERVIEUX, Conseiller général du Morbihan – Dominique JULAUD, Conseiller général d'Ille et Vilaine – Marcel LE BOTERFF, Maire d'Elven (56) - Joseph LEGAL, Conseiller général du Morbihan – Philippe LEMONNIER, Maire Adjoint à Saint Vran (22) - Jean-Claude LOZE, Maire de la Grée Saint Laurent (56) - Yvon MAHÉ, Conseiller général de Loire-Atlantique - Jean-René MARSAC, Conseiller régional de Bretagne – Robert NOGUES, Conseiller général des Côtes d'Armor – André PIQUET, Maire de Bohal (56) - Thierry TRAVERS, Président du Syndicat Intercommunal du Chevré -

Collège des Usagers, propriétaires riverains, organisation professionnelles et associations :

Madame Françoise LACHERON, association « Bretagne Vivante »
Messieurs Charly BAYOU, Comité des canaux bretons - Aimé CHAUVIN, Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique – Claude DELABROSSE, Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille et Vilaine - Robert GASCOIN, Président de la Fédération de pêche de la Loire-Atlantique – Jacques HAMONIC, Ligue régionale de Canoë-kayak de Bretagne - Christian LE CLEVE, Délégué régional de la Fédération de pêche du Morbihan - Joseph MENARD, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine - Camille RIGAUD, association « Eaux et rivières de Bretagne » - Patrick STUTZINGER, collectif des associations de sinistrés du Bassin de la Vilaine.

Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

Madame Martine PINARD, MISE d'Ille et Vilaine, représentante du Préfet de la Région Bretagne.

Messieurs Yves BERHAULT, MISE des Côtes d'Armor, représente le Préfet des Côtes d'Armor – Patrick BERTRAND, MISE du Morbihan, représente le Préfet du Morbihan – Paul FERRAND, Mise de Loire-Atlantique, représente le Préfet de la Loire-Atlantique - Christian LAISNÉ, Mise d'Ille et Vilaine, représente le Préfet d'Ille et Vilaine – M. LE DAFNIET, Diren Bretagne - Yves QUÉTÉ, ingénieur Géo Sciences –Yvon SIOU, représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne – Mr VACHET, représentant de la délégation régionale de l'O.N.E.M.A

Etaient excusés :

Mesdames Yvette ANNÉE, Conseillère Générale du Morbihan – Nicole BOUILLON, Conseillère générale de la Mayenne – Andrée GAUDOIN, Conseillère régionale des Pays de la Loire – Marie-Jo HAMARD, Conseillère générale du Maine et Loire.

Messieurs Yannick BIGAUD, Conseiller général de Loire-Atlantique - Philippe BONNIN, Conseiller général d'Ille et Vilaine - Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay - André CALISTRU, Conseiller général des Côtes d'Armor – Joseph COLLET, Maire de Trévé (22) – Yves DANIEL, Maire de Mouais (44) - Hubert HUCHET, Président du Syndicat Intercommunal de Bassin Versant de la Vilaine Amont – Jean-Yves LEFEUVRE, Président du Syndicat Intercommunal de la Flume - Christophe MARTINS, Conseiller général d'Ille et Vilaine – Mr METAIREAU, Président de CAP Atlantique - René MORICE, Maire de Glénac - Jean-Pierre MOUSSET, Conseiller régional de Bretagne - Michaël TREGOUET, Maire Adjoint de Loscouët sur Meu (22) – Christian TRICOT, Président de la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine – Yvan URVOY, Agence de l'Eau Armor Finistère

Assistaient également à la séance :

Mesdames Catherine GREMILLET, Région Bretagne – Sophie GIRAUD, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golf du Morbihan – Laurence GUICHARD, Chef de secteur au Grand Bassin de l'Oust - Françoise JÉHANNO, Conseil Général du Morbihan – Dominique MARTIN, Assistante de Direction au Grand Bassin de l'Oust - Anne RICHOU, Conseil Général d'Ille et Vilaine -

Messieurs Bernard AUDRAN, Maire d'Ambon et Elu du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golf du Morbihan - Bertrand BARBIER THALY, Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Trévelo – Martin BLANPAIN, Chef de secteur au Grand Bassin de l'Oust - Mr BOURGES, Président du Syndicat Intercommunal de Bassin versant de l'Ille et de l'Illet – Paul LOIZEAU, Directeur de l'association du Grand Bassin de l'Oust - Robert PERROT, Maire de Comblessac – Eric RAVENET, Conseil Général des Côtes d'Armor.

Services de l'I.A.V. :

Mademoiselle Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat du SAGE Vilaine.

Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine, Directeur Adjoint.

Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services.

L'élaboration des différents contrats de bassins versants s'est faite au cours de l'année dernière. La commission permanente de la CLE du SAGE Vilaine du 3 décembre 2007 a validé ces contractualisations afin de les présenter aux différents financeurs.

Pour rappel, il existe différents contrats :

- ◆ En Bretagne, les différents financeurs que sont l'Etat dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région, la Région, les Conseils Généraux et l'Agence de l'Eau ont créé 2 types de contractualisation d'une durée de 5 ans de 2008 à 2012 :
 - le **Contrat Territorial de Bassin Versant** à destination des structures de coordination d'un bassin versant (généralement un syndicat de bassin versant) ;
 - le **Contrat de SAGE** à destination de la structure chargée du portage d'un SAGE approuvé ;
- ◆ En Pays de la Loire, la Région a créé le **Contrat Régional de Bassin Versant** d'une durée de 3 ans de 2007-2009 et qui regroupe les actions portées par les syndicats de bassin versant, mais aussi celles de la structure chef de file du SAGE.

Toutes les structures n'ont pas forcément élaboré un contrat de bassin versant. Il existe une certaine hétérogénéité dans le niveau de développement entre les opérateurs locaux du bassin de la Vilaine. Alors que les anciens porteurs du programme Bretagne Eau Pure ont pu mettre en en avant un programme complet dans la poursuite de leurs anciennes actions, comme sur la branche Oust, d'autres structures n'ont pas engagé de contrat de bassin versant, comme le Chevré, l'Ille et l'Illet, la Flume et le Semnon. Toutefois, elles devraient le faire prochainement. Elles ne sont pas pour autant inactives et portent souvent un Contrat Restauration Entretien dédié spécifiquement à la problématique des milieux aquatiques.

Le bassin de la Seiche n'est pas actuellement couvert par une structure et n'est donc pas la possibilité de voir lancer des projets à l'échelle de ce territoire. D'autre part, le Syndicat de l'Isac est en cours de transformation pour couvrir l'ensemble de son bassin. La mise en œuvre d'un programme complet ne se fera donc qu'avec l'aboutissement prochain de cette démarche qui devrait avoir lieu au courant de l'année prochaine.

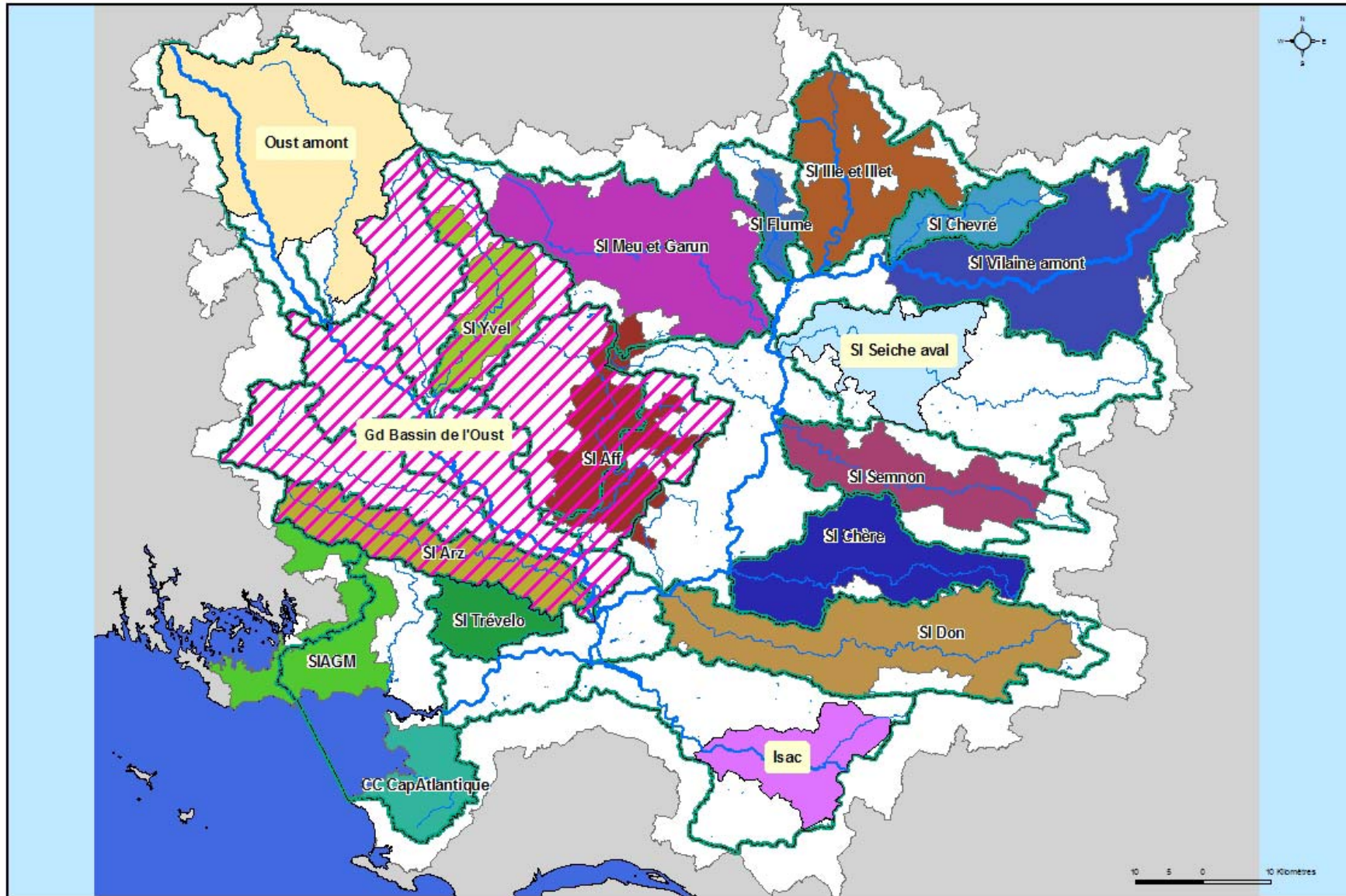
Le Contrat de la Rivière de Pénerf porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan est une particularité puisqu'il a été lancé pour l'échéance 2005-2009. Il a servi de modèle pour la création des contrats bretons. Bientôt arrivé à son terme, il devrait être poursuivi dans le même cadre que les autres contrats territoriaux de bassin versant.

Le tableau ci-dessous reprend les montants des dépenses engagées des actions inscrites dans les différents contrats (il est à noter que pour le Syndicat du Meu, ces montants n'ont pu être transmis et qu'ont été inscrites les prévisions du programme 2008). Le tableau suivant détaille les différents types d'actions qui ont été lancées.

Même si les signatures n'ont pas encore eu lieu officiellement, il apparaît que la plupart des actions ont déjà été mises en œuvre, voire terminées. Une partie importante des montants ont été engagées et les actions lancées sont d'une grande diversité.

<i>structures</i>	<i>milieux aquatiques</i>	<i>pratiques agricoles</i>	<i>pratiques des collectivités et particuliers</i>	<i>suivi</i>	<i>bocage</i>	<i>gestion quantitative inondation</i>	<i>communication</i>	<i>coordination</i>	<i>Total</i>
Syndicat de la Vilaine Amont - SYMEVAL *	139 635 €	84 836 €	26 895 €	62 000 €	12 765 €		50 660 €	65 750 €	442 541 €
Syndicat de la Chère*	114 957 €		3 074 €	9 959 €			1 100 €		129 090 €
Syndicat du Don *	71 888 €		13 090 €				310 €		85 288 €
Syndicat de l'Isac*								14 053 €	14 053 €
CAP-Atlantique *	241 000 €			34 000 €			4 000 €	8 360 €	287 360 €
Syndicat du Chevré	diagnostic préalable en 2009								
Syndicat de l'Ille et Illet	Contrat en préparation								
Syndicat de la Flume	Contrat en préparation								
Syndicat du Meu	394 208 €	123 237 €	25 000 €	36 000 €	73 638 €	150 000 €	10 000 €	80 000 €	892 083 €
Syndicat de la Seiche									
Syndicat du Semnon	Contrat en préparation								
SIARO	70 000 €	120 000 €	25 000 €	25 000 €	5 000 €		30 000 €	30 000 €	305 000 €
Syndicat de l'Yvel-Hyvet	38 500 €	32 900 €	35 200 €	45 500 €	12 000 €		15 320 €	62 200 €	241 620 €
Association du Ninian- Léverin	38 500 €	85 640 €	35 200 €	39 000 €			15 320 €	61 200 €	274 860 €
Association de l'Aff Est	41 300 €	9 065 €	35 200 €	39 600 €			20 000 €	49 000 €	194 165 €
Association de l'Aff Ouest	38 500 €	28 600 €	35 200 €	43 520 €			20 000 €	55 000 €	220 820 €
Syndicat de l'Arz	41 300 €	28 560 €	35 200 €	42 080 €			15 320 €	56 650 €	219 110 €
Association de la Claie	35 000 €	29 000 €	35 200 €	38 930 €			15 320 €	62 200 €	215 650 €
Association de l'Oust Moyen	35 000 €	113 950 €	35 200 €	45 680 €	12 000 €		15 320 €	63 200 €	320 350 €
Association de l'Oust Aval	35 000 €	43 790 €	35 200 €	40 460 €			15 320 €	63 200 €	232 970 €
Syndicat du Trévelo	52 594 €		17 000 €	11 200 €			3 000 €	49 980 €	133 774 €
Syndicat du Golfe	Contrat de bassin versant 2005-2009								
IAV *	429 579 €			70 000 €		300 000 €	30 000 €	865 500 €	1 695 079 €
									5 903 813 €

* structures concernées par le CREBV



Détail des actions engagées

<i>thématique</i>	<i>actions</i>
milieux aquatiques	<p>étude préalable à un CRE inventaire des zones humides et cours d'eau restauration entretien de cours d'eau, de douves et de zones humides étude hydraulique pour la gestion des niveaux d'eau règlement de gestion d'ouvrages hydrauliques essai d'effacement d'ouvrages hydrauliques réduction de pollution provenant des étangs suppression ou modification de seuils amélioration de la circulation de l'anguille réhabilitation de frayères à brochets expérimentation de lutte contre l'élodée dense et le baccharis programme de plantation de végétaux autochtones élimination de l'abreuvement direct dans les cours d'eau restauration de berges</p>
pratiques agricoles	<p>communication et information agricole désherbage mécanique dossier MAE diagnostics individuels suivi individualisé pluri-annuel sensibilisation agricole ciblée</p>
pratiques des collectivités et particuliers	<p>charte de désherbage communal formation des applicateurs communaux aux pratiques de désherbage diagnostic des pulvérisateurs communaux acquisition de matériel alternatif et développement d'outils d'aide à l'acquisition charte de jardinerie, animation dans les points de ventes, sur les marchés informations aux paysagistes journée de sensibilisation 'porte à porte' journée zones humides à destination des élus animations scolaires auprès des élèves de cycle 3</p>
suivi, évaluation	<p>suivi du bassin versant sur pesticides, nitrates, phosphore, matière organique suivi quantitatif : débit et flux suivi de CRE</p>
bocage	<p>étude territoriale du bocage diagnostic-action bocage plantation et cration de talus entretien de l'existant</p>
gestion quantitative inondation	<p>ralentissement dynamique des crues</p>
communication	<p>plaquettes à destination des riverains réalisation de panneaux d'information création d'un site Internet bulletin d'information partenariats avec milieu associatif mise en place d'une plate-forme éducation à l'environnement organisation de petits événements (visites, conférences, ciné-documentaire et débats...) et d'une semaine sans pesticides participation et interventions à de l'événementiel (marchés, fêtes locales..)</p>
coordination	<p>poste d'animateur gestion administrative et financière du BV concertation multi-partenaire autour du contrat de territoire relation transversale des problématiques rivière, bocage, agriculture, sensibilisation... assistance à la planification et à l'organisation</p>

Dans les faits, il y a donc bien une poursuite des projets. Pourtant, au-delà de la lecture de ces chiffres, il existe des difficultés récurrentes dans la mise en œuvre de ces contrats. La volonté d'établir un projet global peut-être remise en cause par l'existence de différences dans le déroulement de l'instruction de chaque partenaire financier. Certains cofinanceurs comme les Régions ont ainsi pu valider des programmes permettant de commencer les opérations rapidement. Dans d'autres cas, certains syndicats n'ont pu encore recevoir d'accord pour leurs actions. Ainsi, selon les modalités de l'Agence de l'eau, des structures qui n'avaient pas encore demandé de subventions pour des actions de bassin versant, principalement dans le cadre du programme Bretagne Eau Pure, doivent passer par une procédure de présélection avant de voir leur demande traitée. Elles doivent donc attendre l'aboutissement de cette procédure pour solliciter l'Agence de l'eau pour une demande de subvention.

Même si les projets des différents opérateurs locaux ont été définis dans la durée et globalement à l'échelle de leur bassin versant et que cette approche est désormais acquise pour l'ensemble des partenaires, il reste des difficultés pour obtenir une gestion homogène de ces contrats globaux.

*
* *

La CLE a pris connaissance de ces résultats.

Il a été rappelé que le volet annuel 2009 devrait faire l'objet d'un prochain débat de notre assemblée.

Enfin, les membres de la CLE ont été invité à participer à la cérémonie de signature des contrats Bretons et Ligériens le 4 novembre prochain à la Roche Bernard.



Jean-René MARSAC
Président de la CLE du SAGE Vilaine